



MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

AVIS PROMULGATION

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 524-2023

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, aux personnes intéressées que le **REGLEMENT # 524-2023 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 529 013 \$ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE DIX (10) ANS DANS LE BUT DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT EN LIEN AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE RÉALISÉS EN 2021 SUR LE 3IÈME RANG OUEST** a été adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal lors de la Séance ordinaire du 3 octobre 2023 et entre en vigueur en date du présent avis de promulgation suite à l'approbation du Ministère des affaires municipales et de l'Habitation confirmée en date du 14 décembre 2023.

La totalité de cet emprunt soit la **somme de 529 013 \$** sera affectée aux prévisions budgétaires 2023 de la Municipalité dans le but d'équilibrer ses revenus et dépenses.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site WEB de la municipalité et en obtenir une copie sur demande au bureau municipal.

DONNÉ À SAINT-AUBERT, CE 18^{ième} JOUR DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

GILLES PICHÉ

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, GILLES PICHÉ, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Aubert certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ CE CERTIFICAT À SAINT-AUBERT, LE 18^{ième} JOUR DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.



GILLES PICHÉ

Directeur général et greffier-trésorier